

2012/4884 - Convention de mise à disposition d'un agent du Grand Lyon auprès de la Ville de Lyon
(Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 08/10/2012, p. 2377)

Rapporteur : M. BOLLINET Dominique

M. BOLLINET Dominique, rapporteur : Avis favorable pour ce dossier qui concerne la mise à disposition d'un agent du Grand Lyon auprès de la Ville de Lyon.

M. GEURJON Christophe : Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur le Président, chers Collègues, voilà donc un dossier emblématique ! Mettre en commun les compétences entre la Ville de Lyon et le Grand Lyon sur ce thème de la vie des assemblées semble logique, les problématiques étant souvent similaires. Depuis le premier jour de notre élection nous plaidons inlassablement pour un rapprochement réel entre les services du Grand Lyon et ceux des communes en particulier ceux de Lyon.

Mais là n'est pas le problème. Le problème est dans l'origine du dossier, dans les principes qui ont présidé à sa conception. Comme souvent ici, le problème c'est la gouvernance.

Ce qui nous est présenté, ce n'est pas une mutualisation de services : ils demeureront bien séparés. Mais, en creux, on voit bien la démarche de rapprochement entre la Ville de Lyon et le Grand Lyon, qui se fait, et là est le vrai problème, sans vrai débat, sans stratégie véritable, ou plutôt sans qu'elle ne soit partagée ni avec les Lyonnais, ni avec les agents, ni même avec les élus, ce qui est malheureusement habituel dans votre manière de faire Monsieur le Maire.

Que l'on n'y aille pas au forceps, c'est heureux, c'est bien, c'est normal si l'on veut avancer. Il faut y aller progressivement, par étapes. Mais avancer par étapes, c'est utile quand on sait où l'on va. Comme souvent, votre processus de décision politique ressemble ici à un calvaire sans but : on marche, sans savoir où l'on va, on s'arrête, sans savoir pourquoi, et on repart, sans savoir le but politique fixé. Nous avons besoin de savoir quelle est votre vision de l'organisation des services dans notre agglomération. Certes, il aurait été plus simple d'organiser une métropole telle que prévue par la loi, mais puisque tel ne fut pas votre choix, expliquez-nous au moins ce que vous voulez faire à Lyon et dans le Grand Lyon.

Je vous renvoie à la lecture du dernier ouvrage de votre ami député socialiste René Dosière. C'est un défenseur acharné du rapprochement entre communauté urbaine et commune. Il estime qu'il y a là un important gisement d'économie de l'ordre de 15 milliards d'euros annuels !

Pour nous, cependant, la mutualisation ne se résume pas à faire des économies. C'est bien au-delà, c'est mettre en cohérence l'organisation administrative au service du développement d'un territoire et de l'amélioration de la vie quotidienne des habitants. Et si vous avez encore des doutes, sans doute pourrez-vous utilement prendre exemple sur ce qui se fait à Bordeaux, à Toulouse, ou à Nantes, chez votre ami le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault, qui s'est lancé dans un processus bien plus ambitieux dès 2008. Oui, Monsieur le Maire, ne vous en déplaise, mais le modèle lyonnais est parfois en retard.

Une réforme des collectivités, une de plus, se profile. Sachez la mettre à profit, en oubliant pour une fois les arrière-pensées politiques. « En avant Lyon » !

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, encore une fois, nous partageons les préoccupations et les avis de nos amis Centristes.

Cette mise à disposition d'un agent du Grand Lyon au sein du service des assemblées est une évolution assez logique. Nous y sommes favorables, comme nous sommes favorables à toutes les initiatives qui permettent de gagner en efficacité dans l'action des services administratifs de la Ville et du Grand Lyon.

Dans le contexte financier très tendu que nous connaissons, c'est particulièrement important. Comme toutes les organisations, les collectivités sont aujourd'hui conduites à repenser leur fonctionnement interne. Au sein de la sphère communale et intercommunale, il est beaucoup question de mutualisation. C'est même une obligation inscrite dans la loi avec la généralisation de «schémas de mutualisation des services » en 2015.

Une démarche de rapprochement des services du Grand Lyon et de la Ville a été lancée l'an dernier. J'ai bien dit « rapprochement » parce que c'est le terme que vous avez utilisé. Vous ne parlez pas de « mutualisation ». C'est un « tabou » pour vous semble t'il. Cette nuance sémantique est en effet pour nous révélatrice.

Vous cherchez à limiter cette démarche à un processus administratif. Bien évidemment, la mobilisation des équipes administratives de la Ville et du Grand Lyon est indispensable. Celle des équipes politiques l'est tout autant. En réalité, on a l'impression que vous ne voulez pas assumer le portage politique d'une démarche de mutualisation.

On a bien conscience que c'est très complexe, qu'il faudra trouver un schéma de gouvernance entre des administrations qui ont des cultures différentes. Il y aura aussi des réticences sociales, elles sont légitimes et il faut les écouter, les comprendre, les analyser et essayer de les surmonter aussi. Un tel changement ne peut se faire sans un dialogue social.

La mutualisation peut faire peur, elle peut aussi avoir un coût.

Il ne faut pas la considérer uniquement sous le seul prisme des économies d'échelle et des gains de productivité, même si ce n'est pas illogique dès lors que l'on meut en commun des moyens. Il faut l'inscrire, à notre avis, dans un projet managérial, un projet de territoire.

Ce changement n'est pas un simple ajustement administratif. A côté d'un pilotage administratif, il nécessite un vrai pilotage politique, encore une fois, avec des objectifs, une méthode et un calendrier ainsi qu'avec la communication, l'information et la consultation des agents.

Aujourd'hui, ce pilotage politique n'existe pas. Votre Adjoint aux Ressources Humaines n'en parle pas dans son interview dans le journal du personnel municipal « Reflets » lors d'un article qui aurait pu pourtant aborder ce sujet. En fait, vous n'avez pas, nous semble t'il, une vision à proposer et à défendre.

Or, la mutualisation est incontournable et vous le savez. Ce pilotage politique s'impose avec une démarche globale, transparente et concertée. Cela fait des années que l'on vous demande de vous attacher à ce sujet, de vous impliquer personnellement avec une vraie politique des ressources humaines et nous avons l'impression de ne pas être écoutés dans ce domaine.

Depuis la « promotion » de Dominique Bolliet, comme Adjoint aux Ressources Humaines, il y a un peu plus d'un an, le changement est perceptible. On commence tout juste à le percevoir, mais il reste à notre avis insuffisant. Vous n'assumez toujours pas une vraie politique des ressources humaines. Ce sera sans doute une des erreurs de votre mandat, mais nous n'en sommes pas encore tout à fait à l'heure des bilans.

M. LE MAIRE : Je veux expliquer, pour les Lyonnais, la portée de la révolution que nous faisons aujourd'hui, puisque nous embauchons un agent sur un demi poste. Cela ne mérite pas des débats théoriques intenses !

Sur la hardiesse de la réforme, à mon avis, dans quelques temps vous serez surpris, et je compte sur vous pour l'ardeur réformatrice qui sera évidemment la même qu'aujourd'hui. Vous nous direz « bravo, bravo » pour l'importance de la réforme.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)